

BULLETIN  
INTERNATIONAL

*DES*  
SOCIÉTÉS  
*DE LA*  
CROIX-ROUGE

Publié par le  
Comité International  
fondateur de  
cette institution

# Comité international de la Croix-Rouge

## EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose,

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires des Etats ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

### Formule à utiliser dans un testament :

*Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,*

*la somme de . . . . .*

*legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.*

*(Lieu, date et signature).*

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

## *Comité international*

---

### **Hommages à Monsieur Max Huber**

A la fin de l'année qui vient de s'écouler, M. Stampfli, président de la Confédération suisse, assisté de MM. Pilet-Golaz et Etter, conseillers fédéraux, a remis en séance solennelle, au nom du Haut Conseil fédéral, une médaille à M. Max Huber à l'occasion de la célébration de son 70<sup>e</sup> anniversaire.

D'autre part, par arrêté législatif du 14 octobre 1944, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève a conféré à M. Max Huber la bourgeoisie d'honneur. Le 28 novembre, le Conseil d'Etat recevait dans la salle de ses séances M. Max Huber, accompagné de Madame Huber et de plusieurs membres du Comité international et de son secrétariat. M. Albert Picot, président du Conseil d'Etat, exprima au nouveau citoyen genevois ses félicitations et ses vœux, et prit acte de son serment. M. Max Huber répondit en rappelant les anciens liens de famille qui le rattachent à Genève.

M. Max Huber avait toujours prévu que son 70<sup>e</sup> anniversaire devait coïncider pour lui avec l'abandon de ses fonctions de président du Comité international de la Croix-Rouge. Le Comité international, devant cette intention formelle, se trouva dans l'obligation d'accepter avec les plus vifs regrets sa démission. Mais il tint, dans une réunion plénière à lui remettre, par les soins du nouveau président, M. Carl J. Burckhardt, une médaille en or en témoignage de sa reconnaissance et de son admiration. La présence de Madame Max Huber à cette réunion en affirmait le caractère intime et familial.

Avant le discours, en bâlois, de M. Burckhardt, M. Edouard Chapuisat a parlé avec une émotion contenue mais sensible à tous, au nom de Genève. Il a rappelé le rôle primordial des créateurs genevois de la Croix-Rouge et l'action de Gustave Ador, qui fut longtemps à la tête de son comité directeur.

## *Comité international*

Il a exprimé sa reconnaissance à M. Max Huber pour la compréhension dont il a constamment fait preuve sous son double aspect de juriconsulte et de moraliste, et il a cité à ce propos les mots admirables d'Érasme : « La volonté de Dieu c'est la paix. » Comme moraliste, M. Max Huber, a dit M. Chapuisat, a mis au premier plan, non pas la théorie, mais l'action.

Après l'allocution de M. Chapuisat, M. Burckhardt, président, dit à son tour la gratitude due à M. Max Huber et il cita des traits caractéristiques de son activité. « M. Max Huber, nous dit M. Burckhardt, ne s'est pas seulement penché sur les textes, mais sa compréhension s'est portée sur les merveilles de la nature, qui l'ont souvent inspiré. » M. Burckhardt fit valoir aussi la belle et noble diversité des horizons offerts à l'esprit de M. Max Huber. — M. Max Huber a répondu. Il a remercié ses collègues du Comité et ses collaborateurs attelés aux tâches les plus diverses et parfois les plus modestes. Il a salué avec reconnaissance la nomination de M. Burckhardt à la présidence du Comité et en fit valoir les hautes qualités. Et ses paroles, prononcées avec tant de modestie et de sagesse, furent écoutées par toute l'assistance comme une suprême leçon.

La nomination d'un nouveau président du Comité international est un fait dont il convient de souligner l'importance. Car le rôle de la Croix-Rouge s'affirme et grandit. Il ne consiste pas seulement à organiser l'assistance aux blessés et malades de la guerre et à veiller au respect des conventions internationales concernant le traitement des prisonniers de guerre, il assume une valeur morale qui s'impose à l'humanité. Dans les ténèbres qui enferment à cette heure tant de misères et de violences, la Croix-Rouge apparaît comme une lumière. Et cette lumière isolée qui nous guide dans la nuit du monde met au cœur des hommes une espérance de salut par l'amour, par la charité, par la paix.

Les membres du Comité international de la Croix-Rouge n'ignorent pas tout ce que l'opinion publique attend de leurs efforts et tout ce qui entrave le parfait accomplissement de la tâche qu'ils se sont imposée. Ils s'efforcent de la mener à terme en dépit des complexités de la politique et des sentiments et des faits qui dirigent l'action des Puissances. Ils ne se laisse-

## *Comité international*

ront pas arrêter en route. Ils iront de l'avant avec toute leur ardeur et tout leur dévouement, sans éprouver aucun orgueil de leur œuvre, la sachant forcément incomplète. Ils s'inspireront constamment de l'exemple de M. Max Huber et de ses enseignements, comme l'a si bien exprimé M. Carl Burckhardt en lui remettant la médaille qui lui était destinée. M. Max Huber reste par bonheur membre du Comité, où sa présence est une précieuse assurance de la continuité de ses efforts et de l'esprit qui doit l'animer.

Notre devoir est de rappeler ici les étapes d'une carrière qui honore hautement la personne de M. Max Huber et dont le mérite rejaillit sur son pays et sur toute cette grande œuvre internationale. Né à Zurich en 1874, ses études furent orientées vers les diverses branches du droit public et international. Il conquiert son grade de docteur en droit avec une thèse sur la succession d'Etat, qui constitue encore à cette heure une œuvre définitive sur ce sujet. De Shanghai, où il s'est rendu de la part du « Vorort » du commerce et de l'industrie afin d'étudier le développement des relations commerciales de la Suisse avec les pays d'Extrême-Orient, il est rappelé à Zurich pour occuper à l'Université la chaire de droit public. Dès lors, sa carrière est toute tracée. Il n'en dévient pas. Son livre sur les fondements sociologiques du droit des gens aura une influence considérable sur l'étude des relations internationales. En 1907, le Conseil fédéral désigne M. Max Huber comme membre de la délégation suisse à la II<sup>e</sup> Conférence internationale de la paix à La Haye. Il n'a que 33 ans, il est le plus jeune des délégués plénipotentiaires, et un des plus écoutés. Sans doute, toutes les idées émises par lui, en particulier sur le caractère obligatoire des décisions arbitrales, ne seront pas admises, et il fit l'expérience, indispensable pour un homme d'Etat, d'avoir discerné ce qui est juste et de devoir s'incliner devant la décision contraire des autorités compétentes.

La première guerre mondiale oblige M. Max Huber de renoncer à une partie de son activité académique. Les obligations militaires, d'une part, et les problèmes nationaux, d'autre part, absorbent tout son temps. Nous rappelons toutefois sa conférence à Lucerne en 1915, sous les auspices de la Nouvelle Société

## *Comité international*

helvétique, sur l'idée nationale suisse et nous en recommandons la lecture salutaire à tous ceux que préoccupe le rôle de la Suisse dans le monde. De 1916 à 1918 il exerce les fonctions d'adjoint de l'auditeur en chef de l'armée et de conseiller juridique du général. Sur l'initiative du conseiller fédéral Calonder, M. Huber est appelé à celles de conseiller permanent du Département politique fédéral. Son activité se concentre sur les problèmes de l'après-guerre. Il est difficile de mentionner ici tous les travaux élaborés par lui dans ce poste éminent. Le message du Conseil fédéral du 4 août 1919 concernant l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, dont il convient de rappeler l'importance historique, politique et juridique, est son œuvre dans sa plus grande partie, ainsi que le message à l'Assemblée fédérale du 11 décembre 1919.

M. Motta succède en 1920 à M. Calonder à la tête du Département politique. Max Huber est attaché à l'un et à l'autre de ces hommes d'Etat par les mêmes convictions nationales, la même confiance dans l'avenir du pays. A ce moment une tâche des plus délicates s'impose aux Autorités suisses. Le peuple suisse a admis par un vote populaire son entrée dans la Société des Nations, mais à la condition que la neutralité helvétique sera maintenue et respectée, grave problème qui nécessitera le voyage de M. Max Huber à Londres avec Gustave Ador. La question étant résolue, M. Huber s'applique à la rédaction des Statuts de la Cour permanente de justice internationale. Il rédige en même temps le traité de la Suisse avec l'Allemagne soumettant à un arbitrage obligatoire les différends éventuels entre les deux Etats. En 1921, il est nommé par la Société des Nations juge à la cour permanente de La Haye ; il sera président de cette cour de justice en 1924. Il revêt ainsi une des plus hautes charges qui puisse être dévolue dans le domaine international.

C'est en 1923 qu'il fut élu membre, et, en 1928, après la mort de Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge. Tous ceux qui ont eu le privilège de travailler sous sa direction ont apprécié sa puissance de travail, la clarté de sa pensée, l'élévation de ses sentiments et son constant souci de vérité et de droiture. On a dit, dans les innombrables biographies publiées ces jours-ci, la valeur du juriste, l'autorité

## *Comité international*

du professeur, les vastes connaissances du diplomate et de l'historien ; nous voulons insister ici sur la bonté de son cœur miséricordieux. Ce fut la raison principale de son autorité incontestée et de son prestige.

Max Huber est un chrétien. C'est là sans doute le secret de la puissante pensée qui a formé et rempli toute sa carrière et soutenu toute sa conduite entièrement vouée au progrès et au bien de l'humanité, et, par là-même à l'honneur de sa patrie.

Georges WAGNIÈRE

*membre du Comité international*

### **Discours de Monsieur Carl J. Burckhardt, président du Comité international de la Croix-Rouge**

*Lorsque le Comité international, réuni en séance plénière le 4 décembre 1944, eut prié M. Carl J. Burckhardt de succéder à M. Max Huber, le nouveau président prononça les paroles qu'on lira ci-dessous :*

Monsieur le Président,

Je suis pleinement conscient de la portée que revêt pour moi la décision du Comité dont vous venez de me faire part, je mesure toute l'étendue de la responsabilité tellement accrue qui m'attend, responsabilité envers tous ceux, et ils sont innombrables, qui, dans un monde traversant une épreuve d'une dureté peut-être sans précédent, attendent, implorent, exigent notre aide ; responsabilité envers vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, qui m'honorez d'une confiance dont je sais tout le prix et que je m'efforcerai de justifier ; envers notre institution et tout ce qu'elle représente ; envers son passé, envers les hommes qui se consacrèrent avant nous à cette même tâche, avec une compétence qui dépasse la mienne de très loin, — aussi en des circonstances et dans des conditions qui étaient, je crois, plus propices, plus clémentes qu'elles ne le sont aujourd'hui, en tous les cas à l'œuvre de charité dont ils nous ont transmis l'héritage ; responsabilité surtout envers son avenir sur lequel pèsent de lourdes menaces, et que nous ne saurions affronter avec nos seules forces, sans une aide en laquelle nous devons espérer.

## *Comité international*

Monsieur le Président, vous avez eu pour moi des paroles beaucoup trop bienveillantes. Nous avons, durant toutes ces années, travaillé tous ensemble de notre mieux à une grande tâche, dans une atmosphère de confiance et d'estime réciproques. Des divergences ont pu parfois se faire jour, rares en somme et vite aplanies, et nous avons eu la satisfaction très grande de pouvoir compter sur des collaborateurs dont le dévouement, la compétence et la méthode nous ont été infiniment précieux. Dans les moments les plus difficiles, jamais une défection, toujours de la bonne volonté, si souvent de l'abnégation consentie avec bonne humeur, la conscience de la grandeur de cette tâche et la modestie du bon ouvrier en face de l'œuvre, un véritable esprit de corps, une sorte de patriotisme CICR, quelque chose aussi qui est propre à cette ville de Genève, une note particulière et sympathique, que savent apprécier aussi les Genevois d'adoption.

Permettez-moi de vous dire l'émotion que nous ressentons aujourd'hui. Nous avons tous, au centre de notre activité en commun, un ami plein de sagesse, et cet ami c'était vous. C'est vous plus que quiconque qui avez développé cette doctrine du Comité international, la notion nette, et en même temps si généreuse, de sa signification, de ses devoirs et aussi des limites qu'il doit savoir se fixer. C'est vous qui avez toujours veillé à ce que l'on ne s'écarte jamais du grand principe de l'impartialité, qui, bien au-dessus d'une neutralité strictement politique, doit conférer à cette neutralité, que l'on nous reproche si souvent, la signification et le rayonnement d'une qualité du cœur. Parfois, vous avez hésité là où tels d'entre nous étaient tentés d'agir trop vite, et vous avez sauvé ce principe d'une équité qui, par delà les constellations de l'instant présent, pense à l'avenir — un avenir parfois même lointain — et en attend sans crainte le jugement. Je songe en particulier à la guerre d'Abyssinie, lorsque déjà vous avez senti s'approcher le conflit actuel et en avez prévu l'étendue, et avez réglé chacun de vos actes avec une pondération et une sûreté de jugement étonnantes, et avec une prévoyance qui nous a permis d'accomplir depuis cinq ans notre devoir dans un monde qui n'aime guère le vocabulaire dont se servent des institutions comme la



## *Comité international*

nôtre et pour lequel le mot d'humanitarisme est devenu une dérision. En prévoyant les difficultés, en voyant loin, vous avez assuré partout la présence de cet élément sans lequel nous serions impuissants : la confiance. Cette confiance que notre institution a rencontrée dans le monde entier, c'est avant tout à votre personne que nous en sommes redevables.

Les principes et la signification de notre œuvre ont trouvé en vous aussi un interprète qui, par la force de sa pensée et de ses définitions, est arrivé à extraire de l'expérience, si souvent pénible et décevante, l'idée platonicienne de la Croix-Rouge. Cette œuvre, vous l'avez magnifiquement conduite ; mais, loin d'être terminée, elle attend encore beaucoup de votre concours. Nous tous, nous sommes tenus, en y mettant le meilleur de nous-mêmes, à jouer notre rôle dans cette course au flambeau, où, devant la grande nuit qui monte, nous devons veiller sur la flamme et la transmettre. Nous avons la ferme volonté de perpétuer les enseignements que vous nous avez donnés, mais les circonstances risquent d'être parfois momentanément plus fortes que les volontés les mieux trempées ; du moins pouvons-nous être assurés que ce que vous avez pensé et fixé dans vos ouvrages restera non seulement un témoignage objectif de ce qu'a été jusqu'ici cette œuvre d'Henry Dunant et de ses successeurs, mais plus que cela, un enseignement qui, s'il devait y avoir un jour une solution de continuité, pourrait ranimer dans les cœurs et les esprits cet idéal de charité et d'équité qui doit être l'inspiration constante de la Croix-Rouge.

Je pense à cette tâche qui vous attend, et pour laquelle nous comptons sur vous, à la grande tâche aussi de la codification des expériences de cette guerre dans de nouvelles conventions, dont l'élaboration et la mise au point ne pourraient être, sans votre concours, menées à bien. Je suis heureux de pouvoir contribuer à vous procurer ce dont vous avez besoin pour cette œuvre : du temps — et il en faut beaucoup. Je songe aux conseils que vous nous donnerez sur les grandes lignes à suivre et à l'heure des décisions difficiles, conseils que nous aurons si souvent à vous demander, et alors, pensant aussi au concours amical que vous m'apporterez, mes chers collègues, je ressens,

## *Comité international*

malgré le grand souci que me causent mes nouvelles responsabilités, un sentiment alerte et confiant.

En notre nom à tous, je vous exprime notre très profonde reconnaissance pour tout ce que vous avez fait, pour tout ce que vous ferez encore, et aussi notre affection.

---

### **Trésorier du Comité international**

Dans une séance plénière tenue le 18 décembre dernier, M. Rodolphe de Haller, qui va entrer dans sa soixante-douzième année, a fait connaître à ses collègues son désir de déposer le mandat de trésorier du Comité international, dont il s'acquittait depuis 1925.

En prenant acte avec regret de ce vœu et en y déférant au nom du Comité international, M. Max Huber a chaleureusement remercié M. de Haller de la grande activité qu'il avait déployée en mettant, avec le plus entier dévouement, ses compétences au service de la Croix-Rouge.

M. de Haller voulut bien assurer ses collègues qu'il continuerait à collaborer avec celui qui serait désigné comme son successeur.

M. Albert Lombard fut alors nommé à l'unanimité trésorier du Comité international.

En le remerciant d'accepter ces importantes fonctions, le président exprima à M. Lombard la reconnaissance de tous ceux qui l'on vu à l'œuvre depuis 1942, année où il devint membre du Comité.

Le nouveau trésorier répondit que s'il acceptait, en effet, la charge qu'on avait désiré lui confier, c'est en sachant qu'il pouvait compter sur la collaboration de son prédécesseur.

---

### **Démission**

Le 18 décembre 1944, M. Max Huber annonça à ses collègues, réunis en séance plénière, la décision qu'avait prise M. Franz de Planta, étant dans sa quatre-vingtième année, de quitter le Comité international.

## Comité international

Le président tint à rappeler les nombreux services rendus par M. de Planta, et il souligna l'intérêt qu'il voue, de la manière la plus constante, à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Membre du Comité international depuis 1930<sup>1</sup>, M. Franz de Planta a été l'un de ses représentants aux Conférences internationales de la Croix-Rouge de Bruxelles (1930), de Tokio (1934) et de Londres (1938). A Tokio, une heure avant la séance inaugurale, S. Exc. le prince Iyesato Tokugawa, président de la Croix-Rouge japonaise, M. de Planta et l'Hon. Juge John Barton Payne, président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue, annoncèrent par la radio que la XV<sup>e</sup> Conférence internationale allait s'ouvrir. Au cours de celle-ci, M. de Planta donna lecture en anglais d'un message de M. Max Huber, président du Comité international, qui avait été empêché de se rendre au Japon.

M. de Planta a été aussi délégué à diverses réunions, en particulier à une session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, tenue à Paris en 1937.

La «Revue internationale» a publié, en 1935, un article que M. de Planta avait composé à son intention pour relater les visites qu'il venait de faire, en revenant de Tokio, aux diverses branches de la Croix-Rouge des Indes britanniques ; dans ce même voyage de retour en Europe, il visita également le Croissant-Rouge égyptien. Deux ans après, il fut reçu au Cap par différentes personnalités de la Croix-Rouge sud-africaine.

En s'inclinant devant la décision de M. Franz de Planta, ses collègues ont été heureux et reconnaissants d'apprendre qu'il avait expressément déclaré se mettre à leur entière disposition pour toutes les circonstances où il pourrait être utile à l'Institution de Genève.

---

### Le Comité international et la guerre

Voir ci-dessus, p. 1.

---

---

<sup>1</sup> Voir *Revue internationale*, avril 1930, p. 307 : La 291<sup>e</sup> circulaire aux Comités centraux.

## *Comité international*

### **Communiqués du Comité international de la Croix-Rouge**

#### *Le Comité international de la Croix-Rouge et le secours aux populations civiles des îles Anglo-Normandes*

*Communiqué n° 248.*

Genève, le 18 décembre 1944.

Pour préciser une information parue dans la presse au sujet d'une action de secours en faveur des îles Anglo-Normandes, le Comité international de la Croix-Rouge communique ce qui suit :

Une action d'assistance en faveur de la population civile des îles Anglo-Normandes, éprouvée par la famine, est en cours. Les partis belligérants ont donné leur accord à l'envoi d'un vapeur affrété par la Croix-Rouge britannique, navire qui assure depuis longtemps des transports de secours sous le contrôle du Comité international de la Croix-Rouge et sous la protection de son emblème. Ce navire conduira aux îles Anglo-Normandes une cargaison préparée par la Croix-Rouge britannique.

Le chargement de ce navire de la Croix-Rouge, qui comprendra des vivres, du savon et des médicaments, s'effectue en ce moment à Lisbonne. Le départ est prévu pour le milieu de la semaine.

L'organisation de cette action de secours comme d'autres semblables n'a pu être réalisée que grâce à l'intermédiaire neutre du Comité international de la Croix-Rouge à Genève. C'est à ce dernier, en effet, que les deux partis belligérants ont accordé un sauf-conduit pour ce voyage entrepris sous la responsabilité du Comité international de la Croix-Rouge. Deux délégués de cette institution, dont le chef de sa délégation à Lisbonne, le colonel Iselin, accompagneront le navire au cours de sa traversée et seront chargés d'assurer la remise des envois de secours à leurs destinataires.

Le Gouvernement du Reich a donné son appui à l'action entreprise par le Comité international. Le ministre britannique de l'Intérieur, M. Morrison a dit, à la Chambre des Communes, la reconnaissance due au Comité international.

Un communiqué détaillé sera publié ultérieurement.

#### *Aide du peuple suisse en faveur du Comité international*

*Communiqué n° 249.*

Genève, le 19 décembre 1944.

Pour la cinquième fois, depuis le début de la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge vient de s'adresser au peuple suisse en lui demandant d'assurer par ses dons le continuation de son activité, tou-

## *Comité international*

jours grandissante. L'attente du Comité international n'a pas été déçue. La Suisse, consciente de la grande tâche que notre pays épargné par la guerre se doit d'accomplir, a accepté de nouveau de prendre à sa charge une part essentielle de ce devoir humanitaire. Sans doute, les obligations et les responsabilités qui incombent à chacun sont-elles aujourd'hui considérables. Mais, ne disposant pas de ressources suffisantes et ne pouvant compter sur un appui financier assuré, le Comité international s'en remet à l'aide que le peuple suisse veut bien lui fournir.

L'appel du Comité a trouvé un large écho. Il convient d'apprécier d'autant plus cette réussite qu'aujourd'hui plus que jamais l'on s'adresse à la générosité de la Suisse. Pour recueillir les sommes nécessaires à l'accomplissement de son activité, le Comité international a procédé tout à la fois à une collecte à domicile, à une vente d'insignes et à un appel général.

La quasi-totalité des 600.000 insignes confectionnés à cette occasion, ont été vendus. Le montant des sommes recueillies atteint fr. 3.501.322,70. Ce chiffre est constitué dans une large proportion par des dons modestes et même minimes, tout aussi nécessaires à notre œuvre que les grandes et généreuses contributions qui lui sont versées, d'autre part. Un grand nombre de subventions reçues cette année des cantons et des communes ont fourni, elles aussi, un apport essentiel à notre collecte. Tous ces dons témoignent de la confiance que le peuple suisse place en l'institution du Comité international de la Croix-Rouge. Les lettres si compréhensives qui accompagnaient beaucoup de ces envois apportent le meilleur des encouragements ; elles révèlent de façon directe l'intérêt qui se manifeste pour les tâches du Comité international.

Plus la guerre se prolonge et plus les dépenses de la Croix-Rouge augmentent. Si l'on compare le total de ces dépenses au développement de l'action toujours plus étendue que le Comité international assure dans toutes les régions du globe, il peut être considéré comme très modique. Les frais en sont toujours limités à l'extrême. En revanche, les salaires des quelque 1700 collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge ont été adaptés au niveau actuel de la vie. Les voyages, l'entretien et les assurances des 118 délégués envoyés à travers le monde pour s'y consacrer à améliorer la situation des prisonniers de guerre et internés civils constituent, eux aussi, un poste important de dépenses.

Les difficultés sans cesse accrues des communications postales ont amené une forte extension du Service télégraphique et occasionné de ce fait, une augmentation notable des dépenses. A la fin de novembre 1944, le total des communications postales expédiées de Genève atteignait 40.065.391 envois. Des millions de lettres ont permis ainsi d'établir une liaison entre les familles dispersées comme entre les prisonniers de guerre et leurs foyers ; 26.961.162 colis de secours ont pu être acheminés par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, sans compter d'innombrables envois de livres, d'engins de sport, d'instruments de musique, etc.

## *Comité international*

Rappelons aussi que les comptes annuels, contrôlés par une Société fiduciaire, sont publiés dans la « Revue internationale de la Croix-Rouge ».

A tous ceux qui, par leur collaboration et par leurs dons, ont rendu possible l'accomplissement de notre œuvre, nous exprimons nos remerciements les plus chaleureux.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge,

*Le président : Max HUBER.*

### *Messages et envois de Noël aux prisonniers de guerre*

*Communiqué n° 250.*

Genève, le 27 décembre 1944.

Comme la presse l'a signalé récemment, le Comité international de la Croix-Rouge a envoyé en décembre, par l'intermédiaire de ses délégations auprès des divers Etats belligérants, un message de fin d'année destiné à tous les prisonniers de guerre et internés civils. Le texte de ce message a été affiché dans les camps et lieux d'internement en même temps qu'il était diffusé au cours d'émissions de radio.

Il est important d'ajouter que le Comité international a assuré, d'autre part, l'acheminement dans les camps de nombreux colis de Noël préparés par les diverses Croix-Rouges à l'intention de leurs nationaux. C'est ainsi que les Croix-Rouges de Grande-Bretagne et des Dominions ont expédié plus de 200.000 paquets contenant des vivres, des objets de toilette et des jeux. La Croix-Rouge américaine, de son côté, a préparé près de 70.000 envois, qui ont été transmis de Genève et de Göteborg dans les camps d'Allemagne.

De leur côté, les Autorités et la Croix-Rouge allemandes ont chargé le Comité international d'assurer le transport par voie maritime de 2500 tonnes de vivres et de présents de Noël, qui seront répartis entre leurs ressortissants en captivité dans l'Empire français, dans l'Empire britannique et dans les deux Amériques.

### *Visite au Comité international d'une délégation de l'Union syndicale suisse*

*Communiqué n° 251.*

Genève, le 28 décembre 1944.

Répondant à l'invitation qui lui avait été adressée, une délégation de l'Union syndicale suisse, que préside M. Bratschi, conseiller national, a rendu visite, le 27 décembre, au Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

## *Comité international*

A l'issue de leurs entretiens avec MM. Max Huber, président, Carl Burckhardt et Edouard Chapuisat, membres du Comité international, le président et les représentants de l'Union syndicale parcoururent les différents services de l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Ils s'étaient rendus le matin, dès leur arrivée, dans l'un des principaux entrepôts de la Division des secours du Comité international.

M. le conseiller national Bratschi tint à dire, avant de prendre congé, l'impression ressentie par ses collègues et par lui-même au cours de leur visite et de leurs entretiens. M. le président Max Huber lui adressa à son tour, les remerciements du Comité international de la Croix-Rouge.

### *Colis de vivres destinés à des prisonniers de guerre*

*Communiqué n° 252.*

Genève, le 10 janvier 1945.

Les familles ou amis de prisonniers de guerre sont informés que le Comité international de la Croix-Rouge dispose d'un nouveau lot restreint de colis de vivres pouvant être envoyés individuellement aux prisonniers de guerre (ne pas confondre avec prisonniers civils).

Les personnes qu'intéressent ces envois sont priées de demander par écrit un bulletin de commande au Service des secours individuels du Comité international de la Croix-Rouge, 2, place Reverdin, Genève, en n'omettant pas de mentionner l'adresse et la nationalité du prisonnier. Ces colis ne pourront être fournis que dans la limite où le stock actuellement disponible le permettra.

### *Arrivée d'un convoi de vivres destinés aux prisonniers de guerre alliés*

*Communiqué n° 253.*

Genève, le 11 janvier 1945.

Le 10 janvier au matin, un long convoi de près de 40 véhicules à moteur transportant 100 tonnes de vivres environ et de nombreux sacs postaux destinés aux prisonniers de guerre alliés, a atteint la frontière suisse à Perly. Les camions, les uns à quatre roues, les autres à six roues avec une remorque, sont d'un aspect particulièrement robuste. Ils ont été mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge américaine et canadienne pour le transport de secours aux prisonniers de guerre. Conduits par des chauffeurs suisses, ces camions avaient quitté Toulon le 8 janvier, et, après un voyage de 550 km., rendu assez pénible par l'état d'usure des routes et par le verglas, ils atteignirent leur destination. Trois « retardataires » rejoindront Genève incessamment. Après des formalités douanières assez longues, mais rendues faciles tant par les Services français que par les

## *Comité international*

Services suisses, la longue file des véhicules se remit en marche. Elle traversa la ville de Genève et gagna la gare de Cornavin, d'où les vivres seront acheminés par chemin de fer vers les dépôts du Comité international de la Croix-Rouge.

Le président du Comité international de la Croix-Rouge, accompagné de plusieurs collaborateurs, a assisté à l'arrivée du convoi.

### *Transmission de messages*

*Communiqué n° 254.*

Genève, le 17 janvier 1945.

En raison des événements survenus ces derniers mois sur le front Ouest, un grand nombre de travailleurs civils étrangers transférés en Allemagne — et parmi lesquels se trouve une forte proportion de travailleurs français — se sont vus brusquement privés de toute possibilité de correspondre avec leurs familles par la voie postale normale, comme cela avait été jusqu'alors le cas.

Dès août 1944, le Comité international de la Croix-Rouge, s'attachant au côté humanitaire de ce problème, s'est préoccupé de lui trouver une solution pratique. Avec l'aide de la Croix-Rouge allemande, qui, d'une part, se chargea d'organiser en Allemagne un vaste système de correspondance pour les travailleurs civils, et, avec la collaboration des Croix-Rouges nationales intéressées d'autre part — et tout particulièrement des Croix-Rouges française et belge, qui firent connaître aux familles ce nouveau mode de communication et le mirent en pratique —, la transmission des messages civils a pu être étendue aux travailleurs en Allemagne. On sait que ces messages utilisés depuis le début des hostilités permettent d'envoyer, sur formules imprimées de la Croix-Rouge, 25 mots de nouvelles d'ordre familial entre civils de pays ennemis. Leur emploi pour les travailleurs civils a pris rapidement des proportions considérables.

Au début de janvier 1945, plus de 900.000 messages civils émanant de France étaient parvenus à Genève, d'où ils sont transmis en Allemagne par les soins du Comité international de la Croix-Rouge. De Belgique, 70.000 messages ont été reçus, et la plupart d'entre eux ont déjà pu être réexpédiés dans les mêmes conditions à leurs destinataires. D'autre part, près de 100.000 messages rédigés par des travailleurs civils en Allemagne, ont été acheminés de Genève vers la France et la Belgique.

Ce sont les Croix-Rouges nationales qui, d'une part comme de l'autre, se chargent de distribuer, puis de recueillir, de grouper et d'adresser à Genève les formules de messages mises à la disposition des travailleurs civils et de leurs familles. Ce sont elles également qui s'occupent de la remise aux destinataires des formules que leur transmet le Comité international de la Croix-Rouge.



## *Comité international*

Cet échange de correspondances, qui se développe de jour en jour, a accru dans une notable mesure l'activité du service de la Croix-Rouge affecté à ces communications. Il lui faut, en effet, enregistrer l'arrivée des messages, contrôler leur contenu, vérifier l'adresse du destinataire de chacun des messages, puis trier ceux-ci selon les pays et les lieux de destination, afin de faciliter leur acheminement.

Ainsi s'est trouvée rétablie, après un arrêt de plusieurs mois, la transmission régulière de nouvelles entre des milliers de travailleurs civils et leurs familles.

### *A propos des rapatriements de grands blessés*

*Communiqué n° 255.*

Genève, le 22 janvier 1945.

On demande souvent quel rôle joue le Comité international de la Croix-Rouge dans les rapatriements réciproques de prisonniers de guerre, grands blessés et grands malades, et quelle part il y prend. Les échanges qui s'opèrent actuellement sur territoire suisse donnent l'occasion de fournir à cet égard quelques précisions.

Dès septembre 1939, le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, rendit attentifs les Etats belligérants aux dispositions de la Convention conclue à Genève en 1929, qui stipulent le rapatriement des prisonniers blessés et malades, et il leur recommanda d'en prévoir la mise en application. Depuis lors, au cours du conflit, il ne cessa d'accomplir des démarches pour la réalisation de cet important programme humanitaire.

Réglés par l'article 68 de la Convention de 1929, ces rapatriements réciproques sont en relation avec la création de Commissions médicales mixtes, prévues à l'article 69, et composées d'un médecin nommé par la Puissance détentricice et de deux médecins de pays neutres. Dans un grand nombre de cas, les Etats intéressés ont chargé le Comité international de procéder à la nomination, comme membres neutres, de médecins compétents et présentant toutes garanties d'impartialité.

Une fois les rapatriables désignés par ces commissions dans les différents pays, commencent entre les Etats belligérants les négociations propres à fixer les modalités des échanges et à permettre leur exécution pratique. Souvent longues et difficiles, ces négociations ont été conduites par la Suisse, en sa qualité de Puissance protectrice. Dans un cas récent cependant, le Comité international s'en chargea seul, vu l'absence d'une représentation diplomatique des intérêts des Puissances en cause.

Le transport des invalides jusqu'au lieu d'échange et le retour dans leurs foyers s'effectuent, souvent sur des parcours très étendus, au moyen de navires-hôpitaux et de trains sanitaires. L'organisation des convois, les soins aux blessés, leur ravitaillement, nécessitent des efforts conju-

## *Comité international*

gués des Etats belligérants et des Etats de transit assistés par leurs Services de santé et leurs Sociétés de Croix-Rouge.

En outre, les Puissances intéressées demandent le plus souvent au Comité international de la Croix-Rouge de faire convoier par ses représentants les transports de blessés et malades sur tous les parcours. Le rôle de ces délégués, qui seront si possible des médecins, est multiple : ils se procureront les listes nominatives des rapatriés, se rendront au lieu de rassemblement des prisonniers et assisteront à leur embarquement en en contrôlant le nombre ; ils s'assureront que toutes mesures soient prises pour que le transport s'effectue dans les meilleures conditions ; ils se tiendront à la disposition des chefs de convois et des invalides eux-mêmes pour tout concours qui serait désirable, notamment comme médecins et comme interprètes, et ils dresseront enfin un rapport détaillé sur les modalités de l'opération. Toujours et partout ils agiront pour que les principes humanitaires et l'esprit des Conventions de Genève soient respectés, selon la grande tradition charitable de la Croix-Rouge.

Les convois qui passent actuellement à travers la Suisse sont ainsi accompagnés, dans les deux sens, par de nombreux délégués du Comité.

En outre, M. Carl J. Burckhardt, président du Comité international de la Croix-Rouge, et le Dr Alec Cramer, membre de ce comité, accompagnés de quelques membres du Secrétariat général, ont tenu à assister au passage à Genève, les 17 et 18 janvier, des premiers trains des rapatriés alliés et allemands venant respectivement de Marseille et d'Allemagne. D'autres représentants du Comité international ont assisté au passage des trains suivants.

Il nous a paru utile de donner ces indications qui montrent la collaboration qui s'établit, dans ce domaine comme dans d'autres, entre les Etats belligérants, les Puissances protectrices, les pays neutres de transit, les Sociétés nationales de la Croix Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge.

---

### **Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre <sup>1</sup>.**

*Juillet 1944*

CANAMARES. — La Cruz Roja internacional al servicio de la humanidad dolorida. Un patético llamamiento a los hombres de buena voluntad. (*Amanecer*, Saragosse, 16 juillet).

---

<sup>1</sup> Cette liste contient l'indication des principaux articles que le Comité international a reçus au cours des quatre dernières semaines. Voir les listes publiées dans chacune des livraisons antérieures.

## Comité international

EFE. — Un llamamiento de la Cruz Roja para humanizar la guerra (*Amanacer*, Saragosse, 20 juillet).

### Août 1944

\*\*\* — The Red Cross on a White Ground (*Buenos-Aires Herald*, 1<sup>er</sup> août).

### Septembre 1944

\*\*\* — El delegado de la Cruz Roja internacional informa sobre prisioneros aliados en el Reich (*El Universal*, Caracas, 18 septembre).

\*\*\* — Relief to Jews in Hungary (*The Sun*, Sydney, 25 septembre).

\*\*\* — The International Red Cross Committee (*Notes on Activities Australian Red Cross Society*, septembre).

### Octobre 1944

\*\*\* — Civilian Relief At Shanghai (*The Telegraph*, Brisbane, 3 octobre).

### Novembre 1944

\*\*\* — 80 Aars Rode Kors (*Harsens Avis*, Danemark, 16 novembre).

\*\*\* — Hvad er Genève Konventionent (*Kolding Folkeblad*, Danemark, 18 novembre).

### Décembre 1944

Hans WEHBERG. — Max HUBER im Zeitalter der Haager Friedenskonferenzen (*Die Friedens-Warte*, Zurich, n° 6, 1944).

Emil LÜTHARD. — Prof. Dr. Max HUBER, Präsident des Internationalen Roten Kreuzes zum 70. Geburtstag am 28 Dezember (*Volk und Armee*, Soleure, décembre).

R. BEER. — Professor BURCKHARDT, neuer Präsident des Roten-Kreuz-Komitees (*Völkischer Beobachter*, Munich, 8 décembre).

S. D. — Les montres envoyées aux prisonniers de guerre par le Comité international de la Croix-Rouge (*Semaine de la femme*, Lausanne, 9 décembre).

M. le ministre Paul RUEGGER. — Max HUBER zum siebzigsten Geburtstag (*Neues Winterthurer Tagblatt*, Winterthur, 28 décembre).

HANS BACHMANN. — Hilfe den Kriegsgeschädigten (*Neues Winterthurer Tagblatt*, 28, 29 et 30 décembre).

### Janvier 1945

Ed. CHAPUISAT. — Coup d'œil sur les Croix-Rouges (*Almanach de la Croix-Rouge suisse*, Berne 1945).

\*\*\* — Das Internationale Rotkreuzkomitee in Zahlen (*Appenzeller Anzeiger*, Heiden 2 janvier).

# Ligue

## Bulletin de la Ligue

### *Sommaire du numéro de juillet-septembre 1944*

La Croix-Rouge dans le monde : Enseignement des premiers secours. — Une infirmière itinérante de la Ligue. — Actions de secours en Turquie. — Une taxe au bénéfice de la Croix-Rouge. — Nominations. — Publications de la Ligue : Renseignements scientifiques d'hygiène, médecine et biologie, questionnaires médicaux, postes de passage Croix-Rouge.

L'action nationale : Nouvelles des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Irak, Nicaragua, Norvège, Suède, Suisse.

L'œuvre de la Croix-Rouge au Pérou. Fondée en 1879, la Croix-Rouge péruvienne est la plus ancienne des Sociétés nationales du continent américain. Elle exerce une action secourable dans de nombreux domaines, en particulier dans celui des secours aux victimes de calamités.

Rapport du secrétaire général : Extraits du rapport adressé par le Secrétaire général de la Ligue aux membres du Comité exécutif, pour le premier semestre de 1944. La Ligue a continué à collaborer avec les Sociétés nationales en vue du développement général de leurs activités, et se préoccupe de les voir se préparer dès maintenant à leur œuvre d'après-guerre.

### *Sommaire du numéro d'octobre-décembre 1944*

La Croix-Rouge dans le monde : M. Max Huber quitte la présidence du Comité international de la Croix-Rouge. M. le professeur Carl J. Burckhardt lui succède. — Secours à la Serbie. — Dons aux enfants de France et de Grèce. — Dons récents de la Croix-Rouge suisse. — Inondations au Mexique. — Le tremblement de terre de Gorgan. — Un ouragan à Cuba. — Nouveau don de la Croix-Rouge canadienne. — Reprise des contacts entre les Croix-Rouges nationales. — Une nouvelle publication de la Ligue. — Démission de Miss Mary Beard. — Nécrologie. — Nominations.